

AUREILHAN

Trail des Coteaux

Nos Partenaires



PERIN TP
Aménagement extérieur
Revêtement bitumineux
Pavage, Terrassement
Assainissement, VRD.
15 Impasse Despailles 65420 BOC
Mob : 06 07 99 53 98
Mail : perin.tp@orange.fr

PROMAN
Intérim • CDD • CDI

Groupama
TARBES

SPORT 2000
Centre Commercial Orleix
Vic en Bigorre

CLAUDINE FLEURS
FLEURS CADEAUX
Le fleuriste de tous les instants de la vie
BOUL DU PONT - AUREILHAN - TARBES
65800 AUREILHAN
Tél. 06 62 36 55 74 - Fax 05 62 38 14 28
www.clubsp@orange.fr

LE FOURNIL DES SAVEURS
boulangerie pâtisserie
90 avenue Jean Jaurès 65800 aureilhan
05 62 36 17 31

LE PATIO
RESTAURANT BAR KARAOKE
05 62 36 31 33
RN 21 - AUREILHAN

SOS
LE PACK exclusif SOS
117 avenue Jean-Jaurès
65800 AUREILHAN
Téléphone : 05 62 35 65 60
1 an de garantie
1 stage de récupération de points

TABAC PRESSE - LOTO
LES CASTORS
4 place Florence - 65800 AUREILHAN - 05 62 36 65 46

Intermarché SUPER
leDRIVE
Route de Bours - 65800 AUREILHAN

MÉTALÉCO
LE SPÉCIALISTE DU MÉTAL POUR CONSTRUIRE ET AMÉNAGER
151D, Avenue Jean-Jaurès 65800 - AUREILHAN
05.62.36.83.64 - metalco65@metalco.com

BOUCHERIE D'AUREILHAN
BOUCHERIE CHARCUTERIE
DU MARDI AU SAMEDI - 8H-13H / 16H-19H
4 RUE JULES BUESDE 65800 AUREILHAN 05 81 01 23 83

BAR RESTAURANT L'AMI TEMPS
09 53 74 56 43
3 rue du 8 mai - 65800 AUREILHAN

Charcuterie de Tournay S. LACAU
65190 TOURNAY

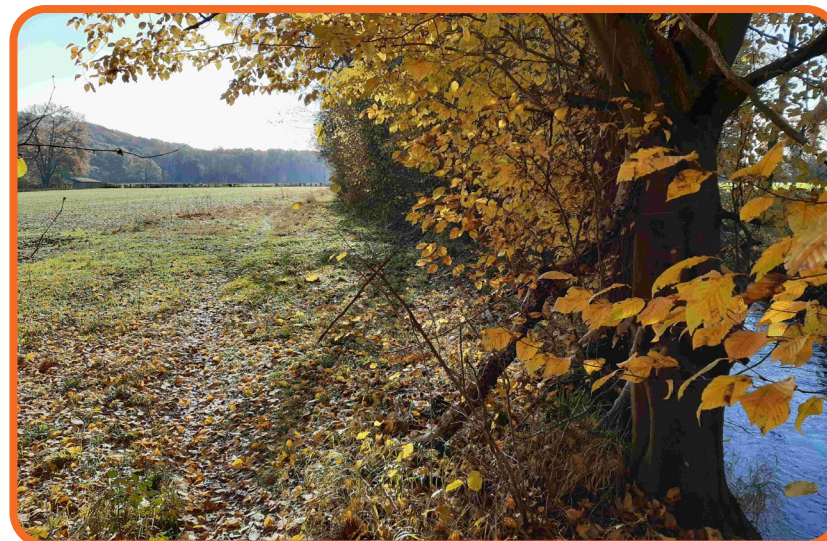
MATERIAUX BOIS PYRENEEN
M.B.P.
S.A.R.L. au capital de 150 000 €
RCS Tarbes 508 786 613
162 Av Jean Jaurès
65800 AUREILHAN
Tél. 05 62 33 62 68
Fax 05 62 33 60 95
mail: mbp65@orange.fr

graphi
14 Centre de la Mare - 31005
Tél. 05 62 93 93 93

AUREILHAN

Dimanche 7 Avril 2024
9h45

Trail des Coteaux



Trail de 13Km
Marche de 8Km



f Randonnée de 8Km



Renseignements et inscriptions:
Tél: 06.58.70.06.82 / 06.78.47.64.38
Mail: asca-658@hotmail.fr



inscription en ligne: [https:// trail-des-coteaux-aureilhan-2024.onsinscrit.com](https://trail-des-coteaux-aureilhan-2024.onsinscrit.com)

• GRAHICOM • TARBES • 05 62 36 18 64 • Ne pas jeter sur la voie publique

Trail des Coteaux

Bulletin d'inscription

Course 10€ 13 km

+1€ le jour de la course

Marche 8€ 8km

+1€ le jour de la course

Randonnée 6€ 8km

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Année de naissance

Catégorie

H

F

Tous les mineurs, à partir de la catégorie cadet nés en 2008, doivent présenter une autorisation parentale

Coureurs et Marcheurs

N° Licence FFA: Autre:

Club: Fédération:

Non licenciés: Présentation d'un **certificat médical** valide.

Ou le **PPS** Parcours Prévention Santé délivré par la FFA valide.

N° de Dossard

Randonneurs

la licence et le certificat médical ne sont pas demandés.

Récompenses

1 lot aux 300 premiers inscrits (coureurs ou marcheurs).

Trail : Les trois premiers au scratch, et le premier de chaque catégorie (ancienne catégorie vétérans).

Marche : Les cinq premiers au scratch.

Un tirage au sort.

Le Challenge Coco Duvigneau sera remis au mieux classé sur l'ensemble des deux trails : de l'année dernière 2 avril 2023 et de celui-ci.

Inscription

en ligne: <https://trail-des-coteaux-aureilhan-2024.onsinscrit.com> clôture le jeudi 4 avril

par courrier: G.Courade 7, rue de la Moisson 65800 Aureilhan

C.Boucherle 3,rue Leverre 65600 Séméac

l'inscription et retrait des dossards: au Centre Jean Jaurès le samedi 6 avril de 16h à 18h00

et le dimanche 7 avril de 8h à 9h30 (+ 1€).

(chèque à l'ordre de ASCA Marche et Course)

Toute inscription implique l'acceptation et le respect du règlement en vigueur le jour de la course.

SIGNATURE

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Trail des Coteaux

REGLEMENT

DEFINITION

L'épreuve «Trail des Coteaux» organisée par l' A.S.C. AUREILHAN Marche et Course, se déroulera le dimanche 7 avril 2024 et regroupera trois épreuves.

- Un trail découverte de 13km, départ à 9h45, en grande partie nature, à partir de la catégorie cadet, né en 2008.
- Une marche de 8km, départ à 9h50, en partie nature, à partir de la catégorie cadet, né en 2008.
- Une randonnée non chronométrée et sans classement de 8 km, départ 9h52, ouverte à partir de la catégorie cadet, né en 2008.

PARTICIPATION

- Chaque participant, par son engagement, déclare renoncer à son droit à l'image et autorise les organisateurs à exploiter les clichés ou films pris durant les épreuves.
- Chaque participant doit respecter l'environnement et le code de la route (présence de signaleurs aux carrefours).
- **Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale pour les trois épreuves.**

Trail et marche : Les participants de ces épreuves doivent présenter lors de la remise du dossard:

- soit une licence FFA ou d'une fédération agréée par la FFA en cours de validité.
- Soit un certificat médical de **non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an.
- Soit le PPS Parcours Prévention Santé délivré par la FFA de moins de 3 mois.
- Le dossard non récupéré le jour de la course sera facturé **20€** au participant

Randonnée : La licence et le certificat médical ne seront pas demandés à l'inscription.

ASSURANCE

- Les épreuves sont couvertes par une police d'assurance souscrite auprès de la BPCE IARD Contrat N° 165000585 E
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement

INSCRIPTION

- **Tarif** course 10€ (+1€ le 7 avril) , marche 8€ (+1€ le 2 avril) , randonnée 6€.
- **En ligne**(<https://trail-des-coteaux-aureilhan-2024.onsinscrit.com/>) clôture **jeudi 4 avril** à minuit.
-en cas d'annulation de l'épreuve [onsinscrit.com](https://trail-des-coteaux-aureilhan-2024.onsinscrit.com/) s'engage à rembourser votre inscription après déduction des frais bancaires et du coût d'inscription sur le site.
- **Par courrier** (G.Courade 7, rue de la Moisson 65800 AUREILHAN / C. Boucherle 3, rue Leverre 65600 SEMEAC) avant le **jeudi 4 avril**.
- **Inscriptions et retrait des dossards:** sur place au Centre Jean Jaurès
-le **samedi 6 avril** de 16h à 18h, **dimanche 7 avril** de 8h à 9h30.

RAVITAILLEMENT

- Un ravitaillement sera positionné sur le parcours et à l'arrivée.

BALISAGE

- Le balisage des épreuves sera effectué par un fléchage au sol et de la rubalise.

RECOMPENSE

- 1 lot aux 300 premiers inscrits (coureurs ou marcheurs).
- Trail : les 3 premiers au scratch , et le premier de chaque catégorie (anciennes catégories).
- Marche : les 5 premiers au scratch.
- Un tirage au sort .
- Le Challenge Coco Duvigneau sera remis au mieux classé sur l'ensemble des deux trails : de l'année dernière 2 avril 2023 et de celui-ci.

Respect des directives Gouvernementales, Préfectorales et Municipales qui seront en vigueur le jour de l'épreuve.



Le Bureau de l' A.S.C.AUREILHAN Marche et Course